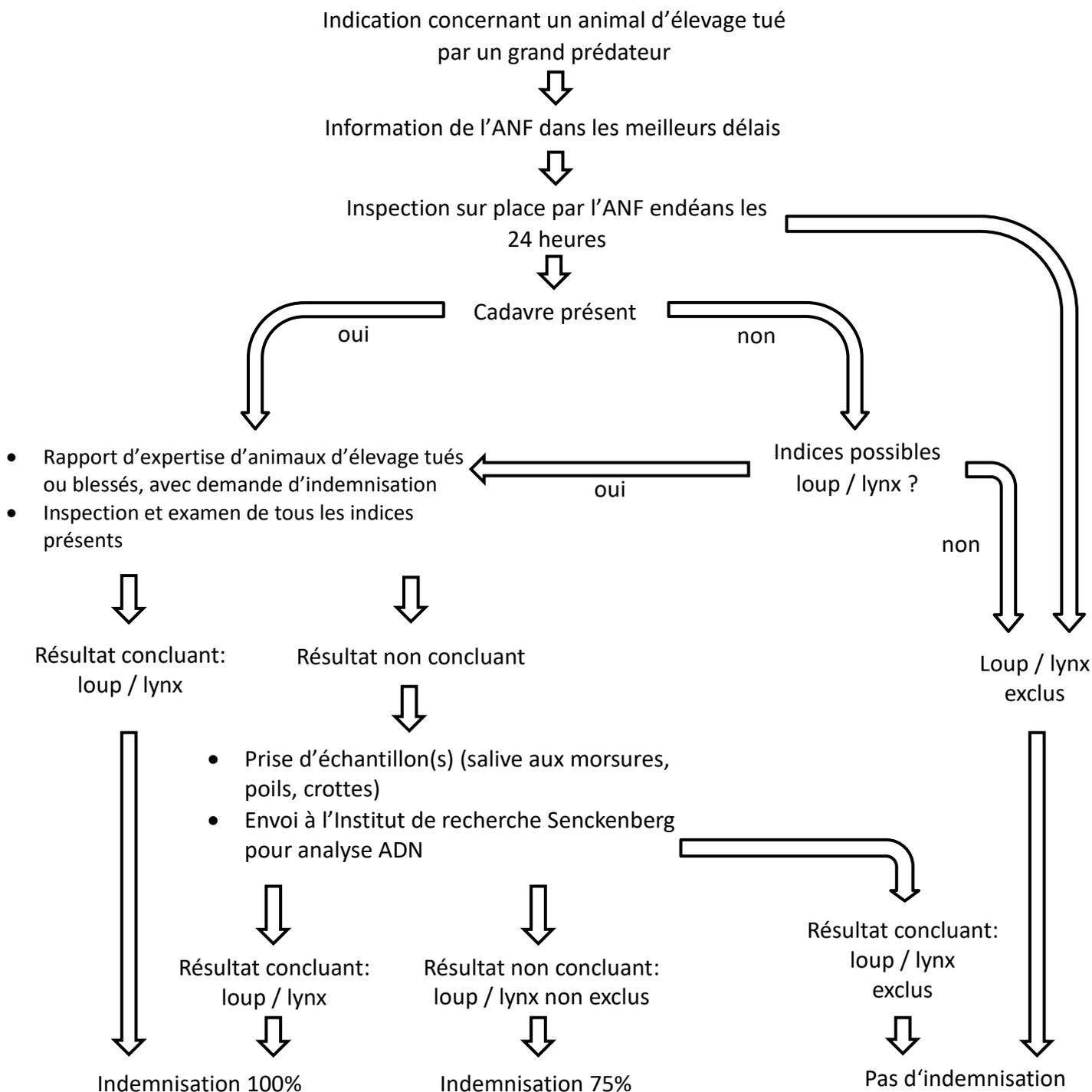


## Annexe 7 : Animaux d'élevage tués par des grands prédateurs\*: procédure d'indemnisation



\* Information: Le lynx eurasiens (*Lynx lynx*) est également en expansion en Europe de l'Ouest. La présence la plus proche par rapport au Luxembourg est dans le Palatinat, où un projet de réintroduction est actuellement (2016-2017) en cours. Bien que l'expansion géographique du lynx se fasse beaucoup plus lentement que celle du loup, on ne peut pas exclure la réapparition du lynx au Luxembourg et donc la possibilité de dégâts au niveau des animaux d'élevage. Comme le lynx est également strictement protégé, la procédure d'indemnisation décrite ci-dessus peut également être appliquée en cas d'animaux d'élevage tués par le lynx.